

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane MIRA- Bejaia
Faculté de Droit et des Sciences Politiques



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة عبد الرحمان ميرة - بجاية
كلية الحقوق والعلوم السياسية

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 08	19/09/2021	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur:

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

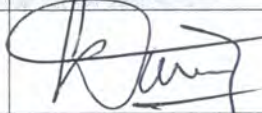

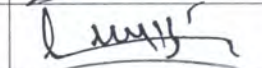

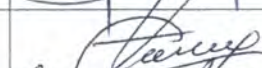
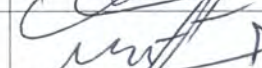

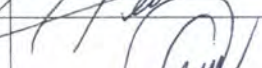

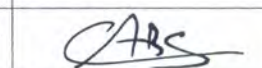
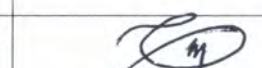
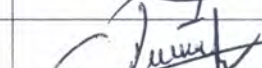
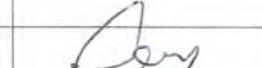
7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen
Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	AÏT MANSOUR Kamal	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
7	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
8	DEMOUCHE Hakima	Présidente Comité sc. Dép. Ens. base	
9	AÏT CHAOUICHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	MAZIZ Abdesslem	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
17	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
18	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public
2	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base
3	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
4	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
5	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A
6	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire ;
2. Evaluation de candidatures à l'Habilitation Universitaire ;
3. Validation de supports pédagogiques.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire :

1 Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un (01) dossier de constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire et ce, en conformité avec les dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ; de l'arrêté n° 170 du 20 février 2018 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'habilitation universitaire ; de l'arrêté n° 1426 du 13 août 2019 habilitant l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière « Droit ».

☑ **M. KACIMI Youcef** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par : M. OUKIL Mohamed Amine, MCA, Université de Bejaia; M. AÏSSAOUI Azedine, MCA, Université de Bejaia; M. MOUKA Abdelkrim, MCA, Université de Jijel, désignés par délibération du Conseil scientifique du 11 Juillet 2021 en qualité de rapporteurs.

2 Résolutions

Le Conseil a procédé à la désignation d'un (01) jury de soutenance de l'habilitation universitaire composé comme suit :

☑ Jury de soutenance de M. KACIMI Youcef :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. CHITER Abdelouhab, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme AIT KACI Houria, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice ;
- M. OUKIL Mohamed Amine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AÏSSAOUI Azedine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. MOUKA Abdelkrim, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Rapporteur.

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Point n° 2 : Evaluation de candidatures à l'Habilitation Universitaire :

1. Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen de deux (02) dossiers de candidature à l'Habilitation Universitaire présentés par :

☐ **Mme HANIFI Hadda**, Maître de conférences classe B, Université de Bejaia. L'intéressée a présenté un article intitulé :

"الحماية القانونية للبيئة في الفضاء الخارجي"

Avec promesse de publication dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, volume 12, n° 1, 2021.

L'article présenté se décline comme un travail de recherche hors thèse, soumis après la soutenance du diplôme de doctorat et publié dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, classée dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019, disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/72/>

☐ **Mme BEZZAHI Saloua**, Maître de conférences classe B, Université de Bejaia. L'intéressée a présenté un article intitulé :

"اللائمة القانونية للصفقة العمومية في المرسوم الرئاسي 15-247 بين تشريع زنبقي ونصوص هزيلة"

Avec promesse de publication dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, volume 12, n° 1, 2021.

L'article présenté se décline comme un travail de recherche hors thèse, soumis après la soutenance du diplôme de doctorat et publié dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, classée dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019, disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/72/>

2. Résolutions

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité des dossiers, a procédé à la désignation d'experts en vue de l'évaluation scientifique des candidatures à l'habilitation universitaire comme suit :

☐ Expertise de la candidature de Mme HANIFI Hadda:

- M. NATOURI Karim, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. DAHMANI Abdeslam, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. DKHINISSA Ahmed, Maître de conférences classe A, Université d'Alger I, Rapporteur.

☐ Expertise de la candidature de Mme BEZZAHI Saloua:

- Mme BEN ABID Sandra, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. ALLAM Lyes, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. ZIAD Adel, Maître de conférences classe A, Université de Khenchela, Rapporteur.

Point n° 3 : Validation de support pédagogique

1. Présentation du dossier

Le Conseil a été saisi en vue de valider un (01) support pédagogique présenté par :

☐ Mme DJEBIRI Nedjma, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : « محاضرات في القانون الجنائي العام »

Destiné aux étudiants de 2^{ème} année de Licence.

2. Résolutions

Au vu des rapports favorables des deux (02) experts désignés et validés par le comité scientifique du département des enseignements de base en droit en date du 25 juillet 2021 s'agissant du support pédagogique de Mme DJEBIRI Nedjma ;

Après examen du support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre de polycopié et émet un avis favorable à sa mise en ligne.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Désignation d'un (01) jury de soutenance de l'habilitation universitaire concernant : M. KACIMI Youcef.
- 2) Désignation d'experts en vue de l'évaluation scientifique de deux (02) candidatures à l'habilitation universitaire concernant Mme HANIFI Hadda et Mme BEZZAHI Saloua.
- 3) Validation d'un (01) support pédagogique présenté par Mme DJEBIRI Nedjma.

2. Recommandations

- 1) Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté

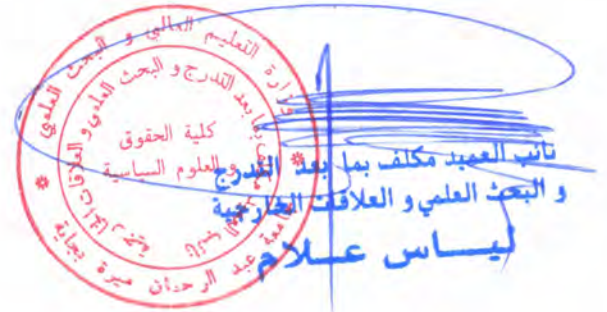
ZOUAÏMA Rachid



Bejaia, le 19 Septembre 2021.

Le Secrétaire de séance

ALLAM Lyès



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.